

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Le seize novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - M. BAUDOIN Olivier - Mme BRAUD Béatrice
M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe - M. JARNY Jean-Claude
M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme MARTIGNON Sandrine - M. VERINE
Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia - Mme MORISSET Séverine

ABSENTS REPRESENTES : Mme BOUTET Martine (*pouvoir à Mme Béatrice BRAUD*)
Mme NAULET Marie-Bernadette (*pouvoir à Mme Sandrine GARDIEN*)
Mme LATLI Thiphaine (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)

SECRETARE DE SEANCE : M. Patrick ROBERGEAU

Ordre du jour :

- 1° **INTERVENTION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU 17**
- 2° **LOCATION LICENCE IV 2017 et 2018**
- 3° **CENTRE DE LOISIRS
nouvelle activité en direction des pré-ados
tarif 2018**
- 4° **BUDGET ANNEXE DU PORT
DM 2**
- 5° **MARCHE PISTE CYCLABLE RUE DU 19 MARS 1962
attribution lot unique**
- 6° **MARCHE LIAISON VELODYSSEE/PORT DU PAVE
attribution lot unique**
- 7° **CDC AUNIS ATLANTIQUE
modification des statuts**
- 8° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 9° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 09/11/2017

Avis affiché le : 09/11/2017

Publié dans le journal Sud-Ouest le : 16/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : 3
Conseiller non représenté : 0
Conseillers ayant pris part au vote : 17

1° INTERVENTION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU 17

Monsieur PEYRAT Christian (Directeur) et M. CHASTENET Stéphane (responsable de l'agence Aunis dont dépend la commune) ont présenté la RESE : la Régie d'Exploitation des Services d'Eau a été créée par le Syndicat des Eaux en 1954 pour lui permettre d'exploiter les équipements qu'il avait mis en place.

363 communes de la Charente-Maritime sur 474 sont adhérentes à la RESE. Elles déterminent démocratiquement sa politique, sa stratégie et fixent notamment les tarifs des prestations.

La commune de Charron n'adhère à la RESE que pour l'assainissement. L'eau potable est gérée par la SAUR jusqu'au 30/09/2022.

Néanmoins, il n'y aura pas deux factures (une facture eau potable SAUR et une facture assainissement RESE) mais une facture unique. C'est la SAUR qui s'en chargera puisque c'est elle qui fait les relevés des compteurs.

Un courrier commun SAUR et RESE informera les usagers de ces changements qui prendront effet le 1^{er} janvier 2018.

Un point a été fait sur le dossier de la station d'épuration :

Le marché de travaux a été alloué à l'entreprise Nantaise des Eaux. Il convient de préciser que outre la construction du bâtiment « station d'épuration » il faut faire des travaux sur le réseau (changer les pentes) et refaire les postes de refoulement.

Les travaux doivent débuter en début d'année.

2°) LOCATION LICENCE IV

Une licence IV a été acquise par la collectivité en 1998. Elle a coûté 15 245 €.

Depuis 1999, elle est louée à un restaurateur installé à Charron au prix de 762,25 € HT (914,70 € TTC).

En 2015, le Conseil Municipal a relevé son montant à 800 € HT (960 € TTC) pour la saison 2015.

En 2016, le Conseil Municipal a maintenu ce tarif pour la saison 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide de maintenir le tarif de location à 800 € HT (960 € TTC) pour la saison 2017
- décide d'augmenter le tarif de 3 % pour la saison 2018, soit 824 € HT (988,80 € TTC)

3°) NOUVELLE ACTIVITE POUR LES PRE-ADOS : TARIF

Sur proposition de Madame Martine BOUTET,

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** la mise en place d'une nouvelle activité en direction des pré-ados (10 ans à 14 ans) dans le cadre du centre de loisirs

- **accepte** le règlement intérieur suivant :

- *le groupe de jeunes ne dépassera pas l'effectif maximum de 12 pour un animateur conformément à la réglementation.*
- *l'accueil se fera dans la cour de la garderie à 14h30.*
- *Les activités se dérouleront soit dans l'enceinte des structures communales (école, accueil de loisirs...), soit en extérieur (city parc...).*
- *l'animateur sera à l'écoute des souhaits d'activités proposées par le groupe (Jeux sportifs, jeux coopératifs, jeux de société...).*
- *le temps d'activité se déroulera le mercredi sur le créneau 14h30 à 16h30.*
- *Les ados seront libres de quitter le groupe à tout moment ; un état de présence précisera l'heure de départ de chacun.*
- *en cas d'absence de l'animateur, il n'y aura pas d'activité de remplacement proposée.*

- **fixe** le tarif à **10 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2018**. Le paiement se fera au vu d'une facture calculée par la Mairie. Le montant sera dû, pour chaque trimestre, dès la date de la première présence.

4°) BUDGET ANNEXE DU PORT: DM 2

Le Conseil Portuaire s'est réuni le 19/10/2017.

Il a donné un avis favorable aux modifications budgétaires suivantes :

- abonder l'article 61528 : entretien des corps morts communaux pour ajuster les prévisions aux réalisations

- transférer en investissement les travaux de peinture du parking et la subvention correspondante initialement prévus en fonctionnement

Ces modifications s'équilibrent en diminuant les provisions, inscrites en investissement, pour les futurs travaux d'aire de carénage.

La décision de modification budgétaire s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	-1 214 €	-1 214 €
investissement	-4 900 €	-4 900 €

Détail du fonctionnement :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BUDGET	DM2	TOTAL
011	Charges à caractère général	110 114,00	4 900,00	115 014,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	2 500,00		2 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00		10 000,00
6066	Carburants	1 500,00		1 500,00
6132	Locations immobilières	1 100,00		1 100,00
61528	Autres	18 100,00	4 900,00	23 000,00
61551	Matériel roulant	2 500,00		2 500,00
61558	Autres biens mobiliers	11 000,00		11 000,00
6156	Maintenance	1 837,00		1 837,00
6161	Assurances multirisques	1 000,00		1 000,00
618	Divers	377,00		377,00
6288	Autres	60 200,00		60 200,00

012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,81		2 000,81
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	2 000,81		2 000,81
66	Charges financières	439,00		439,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	439,00		439,00
67	Charges exceptionnelles	31 269,00		31 269,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	31 269,00		31 269,00
023	Virement à la section d'investissement	6 622,19	-6 114,00	508,19
TOTAL		150 445,00	-1 214,00	149 231,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		BUDGET	DM 2	TOTAL
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	90 618,81		90 618,81
706	Prestations de services	55 543,00		55 543,00
7083	Locations diverses	6 700,00		6 700,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	28 375,81		28 375,81
75	Autres produits de gestion courante	25 294,00	-1 214,00	24 080,00
758	Produits divers de gestion courante	11 944,00		11 944,00
7588	Autres	13 350,00	-1 214,00	12 136,00
002	excédent antérieur	34 532,19		34 532,19
TOTAL		150 445,00	-1 214,00	149 231,00

Détail investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT		BUDGET	DM 2	TOTAL
21	Immobilisations corporelles		3 036,00	3036,00
2151	Installat compl spécial		3 036,00	3036,00
23	Immobilisations en cours	74 436,00	-7 936,00	66 500,00
2315	Installation, matériel et outillage tech	74 436,00	-7 936,00	66 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	11 256,00		11 256,00
1641	Emprunts en euros	11 256,00		11 256,00
TOTAL		85 692,00	-4 900,00	80 792,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		BUDGET	DM 2	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	24 475,00	1 214,00	25 689,00
1313	Départements	24 475,00		24 475,00
1332	Amendes de police		1 214,00	1 214,00
021	Virement section de fonctionnement	6 622,19	-6 114,00	508,19
001	Excédent reporté	54 594,81		54 594,81
TOTAL		85 692,00	-4 900,00	80 792,00

5°) MARCHE PISTE CYCLALBLE RUE DU 19 MARS 1962

Le projet de piste cyclable a été autorisé par le Conseil Municipal le 23/02/2017. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017.

Le marché a été publié sur internet le 06/10/2017 et dans le journal Sud-Ouest le 11/10/2017.

La date limite de réception des offres était prévue le 06/11/2017 à 12 h 00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 08/11/2017 à 18 h 00.

Six entreprises se sont portées candidates pour le lot unique, travaux de VRD.

Monsieur BAUDOIN présente le tableau de classement des offres qui tient compte, comme le prévoit le règlement de la consultation,

- de la valeur technique : 30 %
- du prix des prestations : 70 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- attribue le marché « réalisation d'une piste cyclable - rue du 19 mars 1962- travaux de VRD » à l'entreprise RETP, pour un montant de 148 802,08 € HT soit 178 562,50 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue
- autorise le Maire à signer tous les documents en lien avec l'attribution du marché.

Monsieur BAUDOIN explique que le projet a été revu à la baisse : il n'y aura pas de plateau ralentisseur devant la salle des fêtes ; il n'y aura pas d'enrobé mais du bi-couche.
Les travaux débuteront lorsque ceux du Crédit Maritime seront terminés.

6°) **PROJET PISTE CYCLABLE RUE DU 19 MARS 1962 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2018**

Le projet de piste cyclable entre la salle des fêtes et les écoles a été validé le **23/02/2017** par le Conseil Municipal pour un montant estimé de travaux à : **259 977,60 € HT soit 311 973,12 € TTC**

Le Conseil Municipal avait adopté le plan de financement suivant et inscrit les crédits au budget 2017, soit :

Participation Département	259 977,60 €	6%	15 000,00 €
DETR 2017	259 977,60 €	25%	64 994,40 €
FSIPL 2017	259 977,60 €	49%	127 987,68 €
autofinancement communal	259 977,60 €	20%	51 995,52 €
			259 977,60 €

- Le 05/07/2017, le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine octroyait à la commune de Charron une subvention d'un montant de **127 987,68 €** soit 49,23 % du montant prévisionnel (**259 977,60 €**).
- Le 05/10/2017 la Préfecture de Charente-Maritime informait la commune que ce projet n'était pas retenu pour l'année 2017 en raison d'une enveloppe budgétaire insuffisante au regard du nombre de dossiers déposés. Toutefois « *en application de l'article R 2334-25 du CGCT ce dossier est valable sur deux exercices budgétaires. Par conséquent, si cette opération n'est pas terminée lors de l'attribution de la DETR 2018 et qu'elle s'inscrit dans l'une des catégories éligibles en 2018, la commune pourra à nouveau présenter son projet* ».
- Le 06/03/2017 le Département informait la commune que ce projet relève du dispositif des amendes de police. Néanmoins, comme la commune n'a droit qu'à une seule demande par an, c'est celle de la peinture routière qui a été retenue en 2017.

Le Maire propose de renouveler dès à présent les demandes de subventions pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant le marché de travaux « **piste cyclable rue du 19 mars 1962** » attribué à l'entreprise **RE TP** pour un montant de **148 802,08 € HT** par délibération du Conseil Municipal le 16/11/2017

Considérant la subvention octroyée par la Préfecture de la Région Nouvelle Aquitaine (49,23 %),

- arrête le nouveau plan de financement suivant :

Participation Département	28 619,60 €	30,00%	8 585,88 €
DETR 2018	148 802,08 €	25,00%	37 200,52 €
FSIPL 2017	148 802,08 €	49,23%	73 255,26 €
autofinancement communal	148 802,08 €	20,00%	29 760,42 €
			148 802,08 €

- **sollicite** l'aide de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la DETR 2018, soit **37 200,52 €**
- **sollicite** l'aide du Département au titre du produit des amendes de police répartition 2018, soit **8 585,88 €**
- **s'engage** à réajuster les crédits déjà inscrits au budget, par décision modificative n° 3.

7°) **MARCHE LIAISON VELODYSSÉE/PORT DU PAVÉ**

Le projet de liaison Vélodyssée/port du Pavé a été autorisé par le Conseil Municipal le 23/02/2017. Les crédits ont été inscrits au budget 2017.

Le marché a été publié sur internet le 24/10/2017 et dans le journal Sud-Ouest le 31/10/2017.

La date limite de réception des offres était prévue le 10/11/2017 à 12 h 00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10/11/2017 à 18 h 00.

Trois entreprises se sont portées candidates pour le lot unique : travaux de VRD- terrassement-signalisation

Monsieur BAUDOIN présente en séance le tableau de classement des offres qui tient compte, comme le prévoit le règlement de la consultation,

- de la valeur technique : 30 %
- du prix des prestations : 70 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **attribue** le marché « **réalisation d'une piste cyclable – liaison vélodyssée Nord entre RD9 et Port du Pavé** » à l'entreprise **EIFFAGE**, pour un montant de **94 898 € HT soit 113 877,60 € TTC**,

offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue
- autorise le Maire à signer tous les documents en lien avec l'attribution du marché.

A noter la CDC Aunis Atlantique prend à sa charge l'étude d'impact environnemental qui s'élève à 9 270 € TTC.

8°) CDC AUNIS ATLANTIQUE : MODIFICATION DES STATUTS

EXTENSION DES COMPETENCES AUX DEUX COMPETENCES "EAU" ET "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS" ET AMENAGEMENT DES STATUTS POUR ETRE EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS LEGALES APPLICABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 18 Octobre 2017, décidant de modifier, à compter de la prise de l'arrêté Préfectoral, certaines de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives afin de les mettre en conformité avec les dispositions introduites par la loi du 7 Août 2015 dite loi NOTRe,

La Communauté de Communes propose de modifier ses statuts comme suit :

- compétences statutaires : prise de nouvelles compétences : «**Eau**» et «**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**»,
- La compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », précédemment classée comme facultative devient une compétence obligatoire. Son libellé et son contour évolue comme suit : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ». Par ailleurs, on ne parle plus d' « Aire de petit passage » mais « d'Aire permanente d'accueil » et la compétence est étendue légalement aux « Aires de grand passage » ;
- La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » précédemment classée comme optionnelle devient une compétence obligatoire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la modification des compétences statutaires à compter du **1er janvier 2018** telle qu'exposée dans la présente,
- **approuve** la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
- **charge** le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

9°) INFORMATIONS DIVERSES

Vestiaires/bureaux des Ateliers municipaux : les travaux de rénovation débutent la semaine prochaine.

En attendant la fin des travaux, les employés municipaux occupent l'ancienne salle du 3èma âge de la Maison des Associations.

Entretien des espaces verts : la commune fait appel à des entreprises d'insertion pour tous les travaux de taille.

En ce qui concerne les haies, le broyage est pris en charge tous les deux ans par la CDC.

Commission abattage et plantation d'arbres. La commission cadre de vie s'est réunie le 09/11/2017 pour inventorier tous les arbres qui posent des problèmes au voisinage. Ces arbres devront être coupés. En compensation d'autres arbres seront plantés ailleurs.

M. MEUNIER et M. BAUDOJIN proposent un programme de plantations dans les lotissements les Hauts du Château et Henri IV.

Digues de retrait Ouest et Sud : une réunion au profit des riverains a été organisée le 14/11/2017 en collaboration avec le Département et l'UNIMA, afin de présenter les projets et répondre aux interrogations.

Comme toutes les inquiétudes n'ont pu être levées en ce qui concerne la contre digue Sud qui prend son assise rue de la Serpentine, le Maire présentera un plan en 3 D dès qu'il en aura possession, permettant à chacun de visualiser le rehaussement de la rue par rapport à sa propriété.

L'enquête publique relative à ces travaux est prévue courant 1^{er} semestre 2018.

Bâtiments de stockage : l'analyse des offres est presque terminée. A ce stade, le coût des travaux reste dans l'enveloppe budgétaire.

Repas des aînés : dimanche 26 novembre

10° **QUESTIONS DIVERSES**

M. LATAUD demande que les pneus entreposés rue de la Serpentine soient enlevés.

Mme GARDIEN se fait le relai de Mme NAULET pour signaler un stationnement gênant rue du Canada et un dépôt de déchets sauvages en face des étangs.

M. JARNY se plaint que la déchetterie soit souvent fermée.

Le Maire rappelle qu'elle est fermée que le mercredi et le vendredi matin.

Mme GARDIEN signale que régulièrement des véhicules venant de la rue Joliot Curie empruntent à contre sens la rue des Moulins.

Elle met en garde également sur le fait que la rue des Moulins et la rue des Maurines sont insuffisamment éclairées.

FIN de la séance : 9 H 40